

Asphyxier n'est pas répondre!

Le risque inconsideré d'une pyrolyse sociopolitique

par
François Mastrangelo

L'avilissement partagé de l'exercice politique

La campagne présidentielle française de 2017 a révélé tout l'attrait que revêtait pour les candidats à la magistrature suprême le label «anti-système», revendiqué qu'il était d'un bout à l'autre de l'échiquier politique: anticapitalisme, récusation des élites, antiparlementarisme, enjambement du clivage idéologique gauche-droite au nom du pragmatisme économiciste, etc.

— Aujourd'hui, obéissant à l'impulsion d'experts en médiatique, nos dirigeants politiques multiplient les «opérations de communication», dernier avatar en matière de séduction¹ des masses; ce verbiage inane est le sceau de la pusillanimité et de l'irresponsabilité en politique.

En regard de ce déni de politique, point de jour que ne se mêlent sur la Toile les œuvres de la suffisance et de l'insuffisance, celles de l'histrionisme et du béotisme. Point de jour que ne s'étalent les fruits fétides du conspirationnisme et de la stigmatisation; que ne soient produites comme preuves irréfragables toutes sortes d'expériences puériles², face auxquelles la moindre objection rationnelle est immédiatement taxée de «tentative de diversion». L'hyperconnectivité dont s'enorgueillissent nos sociétés avancées, la présence d'informations authentiques perdues dans un amoncellement d'épluchures, l'infestation de «fake news», le galop sauvage de rumeurs mortifères, voilà qui aboutit à un seuil de saturation au-delà duquel il n'est plus qu'un bruit indifférencié qui remplit l'espace public, et qui voue l'individu à la désorientation, à l'isolement et à la dépersonnalisation.

— Assommé, dépouillé de sa faculté critique, nu et désarmé, il est alors la proie de doxas invasives qui, au nom d'une «démocratie directe», tendent à lui faire accroire le caractère parasitaire d'un principe «méta-», qu'il s'agisse du travail parlementaire, ou de l'économie argumentative, qui est la condition sine qua non de la démocratie représentative.

¹ SÉDUCTION — Du latin classique «seductio,-onis», action de prendre à part, de séparer, de diviser, et par extension, de corrompre.

² — comme celles afférentes à l'incendie de Notre-Dame, par exemple —

Les «Gilets jaunes»: un tohu-bohu de revendications

Estampillée «apolitique», hétérogène, acéphale, mais rehaussée de vedettes dérisoires, incultes et volontiers ordurières: la mouvance des «Gilets jaunes». L'inédit de ce phénomène protestataire a éclipsé l'étoile fossile des organisations syndicales, — du moins momentanément.³

Sous les enseignes les plus baroques, dans la chienlit du vandalisme, dans une débauche de vociférations exécutoires se perdent de justes demandes de considération. Dans la fureur de l'émeute, dans le brûlot ravivé du sans-culottisme se consomment de légitimes revendications. Tandis que des tombereaux d'injures sont déversés sur l'ensemble des forces de l'ordre, deux policiers à moto échappent de peu au lynchage. Des menaces de mort nominales sont proférées à l'endroit de quatre policiers de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)⁴; tout policier se voit abruptement appelé à se suicider — «Un policier suicidé est à moitié pardonné!» (sic). Des élus LRM sont, eux aussi, sous le coup de menaces de mort itératives; la classe politique in corpore est conspuée. Jugés «complices», les médias sont voués en bloc aux gémonies. L'antisémitisme éclot comme fleur d'égout. Nonobstant qu'ils font profession de pacifisme, de nombreux «Gilets jaunes» regardent avec complaisance les violences barbares dont font assaut des «Black blocks» résolus et professionnalisés; passant des paroles aux actes, une fraction des «Gilets jaunes» suit dangereusement les brisées du «Black bloc».

— «En définitive, le seul langage que comprenne le Gouvernement, c'est la violence!»⁵

³ Abel Mestre et Raphaëlle Besse Desmoulières, «Pour les syndicats, la double défaite du 1er-Mai» / «Le Monde», 3 mai 2019

https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/05/03/pour-les-syndicats-la-double-defaite-du-1er-mai_5457650_823448.html

⁴ Simon Auffret, «"Gilets jaunes": face aux manifestants, de plus en plus de policiers choisissent l'anonymat au tribunal» / «Le Monde», 25 mai 2019

https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2019/05/24/gilets-jaunes-face-aux-manifestants-de-plus-en-plus-de-policiers-choisissent-l-anonymat-au-tribunal_5466464_1653578.html

⁵ Abel Mestre, «"Gilets jaunes": la crainte d'une convergence avec des militants adeptes de la stratégie du "Black bloc"» / «Le Monde», 23 mars 2019

https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/03/23/gilets-jaunes-la-crainte-d-une-convergence-avec-les-militants-radicaux_5440189_823448.html

Depuis le 4 décembre 2018, méthodiquement recensés par David Dufresne sur son compte Twitter, les dommages corporels⁶ causés par les forces de l'ordre sur la personne de manifestants s'établissent comme suit: 1 mort (une octogénaire touchée par un éclat de grenade, alors qu'elle était accoudée à sa fenêtre); 283 blessés à la tête; 24 personnes éborgnées, 5 personnes ayant eu une main arrachée.⁷ Quant à la Place Beauvau, elle fait état de 2 448 blessés parmi les manifestants, et 1 797 parmi les forces de l'ordre.⁸

Après six mois de troubles à l'ordre public, en sa qualité de Procureur de la République de Paris, Rémy Heitz, dresse un premier bilan de l'action du Parquet: Depuis le 17 novembre 2018, «2 907 personnes ont été placées en garde à vue»; «parmi ces dossiers, 1 304 ont donné lieu à un classement sans suite»; «1 357 personnes ont été déférées au Parquet, dont 515 jugées en comparution immédiate»; «trente dossiers ont été confiés à la police judiciaire (agressions de forces de l'ordre, pillages, saccage de l'Arc de triomphe)». Dans le même temps, s'agissant des forces de l'ordre, «174 enquêtes ont été ouvertes»; parmi celles-ci, «171 ont été confiées à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), et trois à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN)»; «cinquante-sept dossiers ont été clôturés et remis au Parquet»; «8 dossiers ont justifié l'ouverture d'une information judiciaire».⁹

⁶ Le «lanceur de balles de défense» (LBD 40 ou GL06) est une arme non-létale projetant une balle de caoutchouc à 300 km/h, avec précision jusqu'à 60 mètres. Notons que le LBD 40 est une arme de fabrication suisse, proposée par Brügger & Thomet (B&T A.G. / Tempelstrasse 6, CH-3608 Thun.

Parfois appelée «Dispositif Manuel de Protection» (DMP), la «grenade manuelle de désencerclement» (GMD) est destinée à disperser une foule menaçante. Une fois lancé, cet engin explose après 1,5 seconde en produisant une détonation de 155 db, (l'équivalent du bruit d'un avion au décollage), et en projetant dans un rayon de 10 mètres 18 galets de caoutchouc à la vitesse de 126 km/h...

⁷ Zineb Dryef, «David Dufresne, la vigie des violences policières» / «Le Monde», 26 janv. 2019

https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/01/26/david-dufresne-la-vigie-des-violences-policieres_5414777_4500055.html

⁸ — chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur, le 13 mai 2019 —

⁹ «"Gilets jaunes": des policiers seront jugés pour des violences, assure le procureur de Paris» / «Le Monde», 30 mai 2019

https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2019/05/30/gilets-jaunes-des-policiers-seront-juges-pour-des-violences-assure-le-procureur-de-paris_5469607_1653578.html

S'agissant du bilan économique, daté du 26 juin 2019, un rapport du Sénat estime que «les conséquences les plus graves et les plus insidieuses sont encore à venir», lors même que la participation aux manifestations de «Gilets jaunes» décroît de semaine en semaine: assèchement de la trésorerie des entreprises touchées, difficultés voire impossibilité de régler cotisations sociales et impôts, défaut de paiement envers les fournisseurs, dépréciation de la situation bancaire des entreprises lésées, hausse de leurs primes d'assurance, ruptures de stocks, etc.¹⁰

— Il prématuré de suivre Emmanuel Macron, lorsqu'il déclare cavalièrement: «Je crois que pour celles et ceux qui continuent aujourd'hui à manifester, il n'y a plus de débouché politique. (...) La démocratie, ça ne se joue pas le samedi après-midi!»¹¹

Une rhétorique confiscatoire

Le 25 avril 2019, à un mois des élections européennes, Emmanuel Macron tient sa première conférence de presse, exercice oratoire censé livrer les conclusions du «Grand Débat», lancé le 15 janvier 2019. Dans son propos liminaire, la mine solennelle, Emmanuel Macron concède l'existence d'«un profond sentiment d'injustice, fiscale, territoriale et sociale», mais aussi l'existence d'«un manque de considération» imputable aux «élites», à «toutes les élites», à commencer par lui-même, «au premier chef» (sic).

Ayant ainsi fait montre de repentance, le président feint de s'interroger candidement: «Est-ce que, pour autant, on a fait fausse route? Je crois tout le contraire», s'empresse-t-il de répondre. La rhétorique présidentielle relève de la tautologie¹², à telle

¹⁰ «"Gilets jaunes": 217 millions d'euros d'indemnisations partielles versés par les assurances» / «Le Monde», 27 juin 2019

https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/06/27/gilets-jaunes-217-millions-d-euros-d-indemnisations-partielles-pour-les-commerçants_5481950_3234.html

¹¹ — paroles d'Emmanuel Macron, lors de son déplacement à Biarritz, le 17 mai 2019 —

¹² Ludwig Wittgenstein:

«Eine Tautologie ist eine Aussage, die so konstruiert ist, dass sie nicht falsch sein kann, weil ihre Elemente entweder bejahend oder verneinend wiederholt werden oder eine erschöpfende Aufzählung von Möglichkeiten ausgebreitet wird, zwischen denen keine Entscheidung getroffen wird.»

(Cf. «Philosophie Lexikon der Argumente»)

<https://www.philosophie-wissenschaft-kontroversen.de/details.php?id=273367&a=t&autor=Wittgenstein&vorname=%20L.&thema=Tautologie>

enseigne qu'on y retrouve l'ensemble des postulats ayant permis au candidat d'accéder à la magistrature suprême, en 2017; apodictiques, ces postulats épuisent identiquement toutes possibilités d'expression.

Lorsqu'était encore en herbe le Président, Pierre-André Taguieff caractérisait déjà «l'expertocratie» qu'allait si brillamment illustrer Emmanuel Macron: cette médiatisation élitiste et confiscatoire de l'exercice démocratique.

Pierre-André Taguieff:

«Ce qu'il est convenu d'appeler la "médiatisation" de la politique constitue un processus indissociable de l'intervention permanente, dans l'espace politique, de certains experts en "science politique" et/ou en "communication politique" (...). Les analyses et les commentaires de ces experts orientés vers le public large construisent le discours autorisé sur les phénomènes politiques observables, c'est-à-dire préalablement sélectionnés et définis par eux-mêmes comme observables.» (...)

«La professionnalisation croissante de la vie politique est le processus institutionnel par lequel, d'une part, l'action politique est désidéologisée, étant monopolisée par les politiciens professionnels, et, d'autre part, par lequel les citoyens sont peu à peu dessaisis de leur pouvoir de contrôle sur les gouvernants. La vie politique, en ce qu'elle implique des prises de décisions, est ainsi réservée à des élites qui se contentent de faire leur travail, selon les normes de la compétence fonctionnelle.» (...)

«L'idéal des théoriciens élitistes de la démocratie "faible" est de réduire la participation des citoyens, jugés incompetents, à l'acte rituel minimal du vote, mode de légitimation d'un système de pouvoir qui se présente comme démocratique, tout en annulant subrepticement la souveraineté populaire. Et l'abstentionnisme électoral ne constitue nullement un obstacle au bon fonctionnement d'une "démocratie" minimaliste des élites, car il est plutôt le fait de catégories sociales faiblement éduquées ou de groupes marginalisés, jugés non seulement incompetents mais aussi et souvent "dangereux".»¹³

Une tautologie est une proposition construite de manière à ne pouvoir être fautive, parce que ses éléments sont soit confirmés, soit répétés sous une forme négative, ou bien encore parce qu'elle énonce une liste exhaustive de possibilités dont aucune ne fait l'objet de décision.

¹³ Pierre-André Taguieff, «L'Effacement de l'avenir» / Quatrième partie: «Démocratie ou expertocratie» / Chap. 9: «Le savant, le politique et le citoyen: la démocratie saisie par l'expertocratie» / Éd. Galilée; collect. «Débats», 2000 / pp. 419, 420

En bref, les mesures annoncées par Emmanuel Macron, à l'issue du «Grand Débat», quelles sont-elles?

- ❖ L'introduction d'une dose de proportionnelle (autour de 20%) pour les élections législatives.
- ❖ La diminution du nombre de parlementaires, (de 25% à 30%).
- ❖ Le vœu pieux de supprimer l'École Nationale d'Administration (ENA), ce, au nom d'une «méritocratie ouverte à tous», laquelle mettrait un terme aux «privileges d'une caste de hauts fonctionnaires inamovibles, déconnectés des réalités de terrain, et cultivant l'entre-soi».¹⁴
- ❖ De nouveaux outils de participation citoyenne:
 - Un «Référendum d'Initiative Partagée» (RIP), dont le seuil de déclenchement serait ramené à 1 million de citoyens, (contre 4,7 millions actuellement)¹⁵.
 - À l'échelle locale, une «forme de droit d'interpellation des élus, au-delà d'un certain seuil», (lequel reste à définir).

¹⁴ Lui-même issu de l'ENA, Emmanuel Macron a jugé prudent de commettre Frédéric Thiriez, avocat auprès du Conseil d'État et de la Cour de cassation, au soin de proposer une réforme de l'ENA, touchant le mode de recrutement, les formations offertes, les carrières administratives auxquelles celles-ci donneraient accès.

Néanmoins, il convient de se rappeler qu'en 1995, au nom des motifs qu'invoquerait Emmanuel Macron en 2019, Jacques Chirac promettait d'en finir avec l'ENA (quand bien même, lui aussi, en avait été le pur produit); en vain. Par la suite, Nicolas Sarkozy se heurtait au même échec.

¹⁵ Le lancement d'un RIP doit obéir à de stricts prérequis: la rédaction d'une proposition de loi référendaire portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur une réforme économique ou sociale, sur la réorganisation des services publics, ou sur la ratification des traités internationaux. En outre, ladite proposition est soumise à une série de restrictions: ne pas viser à l'abrogation d'une loi promulguée depuis moins d'un an; ne pas remettre en cause un objet rejeté par un précédent RIP, (dans un intervalle de 2 ans); recueillir la signature d'un million d'électeurs inscrits sur les listes électorales, ce, avec l'aval d'un cinquième des parlementaires; bénéficier de l'appui d'au moins un cinquième des parlementaires. À la charge que toutes ces conditions soient remplies et dûment vérifiées par le Conseil constitutionnel, l'Assemblée nationale et le Sénat se saisissent de la proposition pour l'examiner; dans le cas où celle-ci est agréée, le président de la République est tenu d'organiser le référendum.

- Le tirage au sort de 150 citoyens habilités à siéger au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).
- Une convention de 250 citoyens tirés au sort, appelés à réfléchir aux moyens de mettre en œuvre la transition énergétique.

S'agissant de la refonte du Référendum d'Initiative Partagée (RIP), qui, théoriquement, fait du déclenchement du processus référendaire la prérogative partagée des citoyens et des parlementaires, Emmanuel Macron charge le Premier ministre de faire montre d'ouverture, tout en verrouillant la réalité de la procédure référendaire.

— Ou l'art de servir à chacun les mots soporifiques appropriés, mais sans (presque) rien concéder quant au fond.

Edouard Philippe:

«Je suis partisan d'ouvrir le RIP, comme l'a souhaité le président de la République, mais ça me semble très dangereux d'opposer les souverainetés. Ce n'est pas sain quand la représentation parlementaire corrige ce qu'a voté le peuple, et inversement. Donc il faut s'assurer que le RIP reste un outil de démocratie directe, et ne devienne pas un instrument de contestation du Parlement.»¹⁶

En fait de révision constitutionnelle, d'emblée, le Premier ministre en renvoie l'examen à la semaine des quatre jeudis: «Nous ne mobiliserons pas du temps parlementaire pour constater, in fine, le désaccord du Sénat», ce, alors que trois textes sont prêts à passer en Conseil des ministres.¹⁷

— Il est à craindre de cet artifice dilatoire qu'il armât la résistance du Sénat, et qu'il enflammât la colère populaire... Asphyxier n'est pas répondre!¹⁸ Qui pis est, c'est créer

¹⁶ Cf. Manon Rescan et Olivier Faye, «Comment Edouard Philippe veut restreindre l'utilisation du Référendum d'Initiative Partagée» / «Le Monde», le 22 mai 2019

https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/05/22/les-pistes-d-edouard-philippe-pour-mettre-des-garde-fous-au-rip_5465686_823448.html.

¹⁷ Cf. Françoise Fresso, «L'été est arrivé, et pschitt!, plus rien; la révision constitutionnelle a fait long feu» / «Le Monde», 25 juin 2019

https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/06/25/l-ete-est-arrive-et-pschitt-plus-rien-la-revision-constitutionnelle-a-fait-long-feu_5480949_3232.html

¹⁸ — par référence au mot fameux de Camille Desmoulins —

inconsidérément les conditions d'«une pyrolyse¹⁹ sociopolitique» aux effets potentiellement ravageurs.

Le RIC des «Gilets jaunes»

Réclamé à cor et à cri par les «Gilets jaunes» dès l'automne 2018, le «Référendum d'Initiative Citoyenne» (RIC), présenté comme «un outil de démocratie directe».

Moyennant le recueil préalable de 700'000 signatures valides (soit environ 1,5 % du corps électoral), il prévoit la mise sur pied d'un scrutin populaire. Si le oui l'emporte, la proposition est directement adoptée, en faisant l'économie du processus législatif habituel.

Quatre prérogatives sont revendiquées:

- ❖ - constitutionnelle, (la modification de la Constitution);
- ❖ - abrogative, (l'abrogation ou l'interdiction d'une loi);
- ❖ - révocatoire, (la révocation d'un élu, avant le terme légal de son mandat);
- ❖ - législative, (la proposition d'une loi).

Faut-il s'étonner que des personnages aussi suspects, aussi peu démocratiques que François Asselineau, que Nicolas Dupont-Aignan, que Jean-Luc Mélenchon ou que l'exquise Marine Le Pen appuient lourdement la revendication de cette prérogative révocatoire? Point n'est besoin d'être grand clerc pour y reconnaître, en filigrane, leur dessein de paralyser l'action des élus, de provoquer une instabilité parlementaire éminemment exploitable, voire de conduire l'opinion publique à jeter au rebut les

À partir de décembre 1793, réclamant la fin de la Terreur et la liberté de la presse, Camille Desmoulins publie son dernier journal, «Le Vieux Cordelier», lequel n'aura que sept numéros, le dernier étant posthume. Lors de la séance des Jacobins où l'intrépide fut sommé de comparaître, Robespierre propose de lui administrer une correction paternelle, et de brûler les numéros de son journal. «Brûler n'est pas répondre!», rétorque alors Camille Desmoulins. Le 5 avril 1794, il monte sur l'échafaud.

¹⁹ PYROLYSE — La pyrolyse est la dégradation d'un corps organique sous l'action de la chaleur, en atmosphère inerte (ni oxydation ni présence de réactifs). Elle permet d'obtenir des hydrocarbures, solides, liquides ou gazeux. Dans le cas d'un sinistre, l'émission de gaz hautement inflammables est susceptible de provoquer, au moindre appel d'air, un embrasement généralisé éclair, appelé «flash-over».

institutions existantes, en prétextant la perniciosité d'une élite parasitaire, par opposition au «peuple souverain».

— Dès lors, il est cocasse de voir les «Gilets jaunes» alléguer l'exemple helvétique!

Les droits populaires helvétiques

À la différence du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC), en Suisse, aucun référendum n'est révocatoire; il n'est aucunement question de réclamer le départ d'un élu. Par ailleurs, aucun citoyen suisse ne peut proposer une nouvelle loi au niveau national, mais seulement, sous certaines conditions, une modification de la Constitution ou l'abrogation d'un texte existant, encore que, dans la grande majorité des cas, le processus référendaire soit lancé par les corps intermédiaires.

De plus, il convient de distinguer droit d'initiative et droit de référendum.

DROIT D'INITIATIVE — Moyennant la récolte de 100'000 signatures valables de citoyens suisses, l'initiative populaire permet de demander la révision totale ou partielle de la Constitution fédérale. (...) Les initiatives populaires tendant à la révision partielle de la Constitution peuvent revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux, ou celle d'un projet rédigé (art. 139 Cst). L'initiative doit obéir au principe d'unité de matière et satisfaire à des exigences de forme. L'Assemblée fédérale²⁰ peut proposer un contre-projet. Après validation de l'initiative par le Conseil fédéral, et pour autant que l'Assemblée nationale la juge congrue, le projet et le contre-projet sont soumis à votation populaire. Par ailleurs, l'Assemblée fédérale dispose, elle aussi, du droit d'initiative (appelée alors INITIATIVE PARLEMENTAIRE).

DROIT DE RÉFÉRENDUM — Deux formes de référendum coexistent: le référendum obligatoire et le référendum facultatif.

On parle de **RÉFÉRENDUM OBLIGATOIRE**, lorsque le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer sur une révision de la Constitution, sur l'adhésion à une organisation internationale, ou sur l'adoption d'une loi fédérale urgente, dépourvue de base constitutionnelle.

On parle de **RÉFÉRENDUM FACULTATIF**, lorsque, moyennant le préalable de 50'000 signatures valables de citoyens suisses, récoltées dans un délai de 100 jours, à compter de la publication officielle d'un acte contesté (loi fédérale, arrêté fédéral, certains types de traités internationaux), ou pour peu que huit cantons le demandent, l'objet de l'acte contesté est soumis au vote populaire.

²⁰ — c'est-à-dire, conjointement, le Conseil national et le Conseil des États —

Le processus référendaire helvétique est facteur de stabilisation politique, lors même que, depuis 1848, les propositions soumises à référendum ont été rejetées dans plus de 80 % des cas par le peuple suisse. Le fait est que l'exercice référendaire aboutit tout de même à l'amendement des lois dans près de 50 % des cas, le citoyen adoptant fréquemment le contre-projet élaboré par le Parlement.

De la sorte, même lorsqu'il n'est pas formellement consulté, le peuple est un acteur politique déterminant, en vertu des effets potentiels que son vote fait planer sur tout projet. La seule perspective du référendum contribue à la pondération des intérêts respectifs, en ce qu'elle incline d'emblée les forces antagonistes à la recherche d'un consensus pragmatique²¹.

— La recherche d'un consensus pragmatique suppose le conflit des opinions, en même temps qu'il dénote la volonté commune de discipliner le cours d'une conflictualité inhérente à la nature humaine.

Olivier Meuwly:

«(...) les Helvètes n'ont jamais eu l'intention de dessiner un modèle théorique parfait; ils ont voulu avant tout répondre aux problèmes qui se posaient à eux, dans leur existence, ou par rapport aux conflits qui les opposaient.»

²¹ Olivier Meuwly:

«L'idée de "Basisdemokratie" revient à la mode», [dans les années 1970]. «En Suisse, elle prend la forme d'un regain d'intérêt évident pour les outils de la démocratie directe, considérés comme les vecteurs de ce que le politique n'exprime pas ou plus. Une tendance s'amorce, qui ne s'infléchira plus. Sur les 185 référendums législatifs ayant fait l'objet d'une votation, on en compte 31 entre 1875 et 1911, à peine plus de 50 entre 1920 et 1968, puis c'est l'escalade: plus de 30 jusqu'en 1990... et 83 de 1990 à 2017! Quant au nombre d'initiatives populaires, il explose: 9 jusqu'en 1910, une quarantaine jusqu'en 1966, puis 47 entre 1970 et 1990, et 110 entre 1992 et 2016!»

(Olivier Meuwly, «Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse» / 9. «La démocratie directe: un souffle de modernité» / Éd. Livreo-Alphil, Neuchâtel, 2018 / p.116)

Docteur en droit et Docteur ès lettres de l'Université de Lausanne, Olivier Meuwly est chargé de projet auprès de «Statistique Vaud» et chroniqueur au quotidien «Le Temps». L'histoire des institutions helvétiques et le rôle qu'y joue la démocratie directe constituent l'essentiel de ses recherches.»
(Op. cit. / cf. Notice / Quatrième de couverture).

«— La démocratie directe, loin d'être la simple transcription d'équations abstraites, est une création en mouvement, qui peut être corrigée au fil de l'apparition de problèmes nouveaux.»²²

Rappel de quelques antécédents historiques

Lorsqu'il s'agit d'alléguer l'exemple helvétique en matière de droits populaires, il convient d'en replacer la genèse dans le contexte historique conflictuel qui marquait la Suisse du XIXe siècle. À la chute de l'Empire français, en 1814, l'«Acte de médiation» est aboli, qui, en 1803, fut instauré par le Premier Consul. La restitution des souverainetés cantonales est consacrée par le pacte fédéral de 1815. Concurrément, le développement de l'industrie et l'avènement de la bourgeoisie bouleversent l'architecture socioéconomique du pays. Face au libéralisme naissant, se dresse une Suisse agricole, réfractaire aux idées nouvelles, gouvernée par une élite aristocratique, arc-boutée sur ses prérogatives.

— Entre 1830 et 1840, le choc de ces deux visions du monde rend problématique la cohabitation au sein d'une même Confédération helvétique.

En 1841, le gouvernement argovien prend la décision de fermer huit couvents, dont l'autonomie était pourtant garantie par le pacte fédéral de 1815; Lucerne rappelle les Jésuites et leur confie les écoles cantonales en 1844.

Les tensions sociales s'accroissent avec les mauvaises récoltes; la paupérisation provoque des émeutes, et même une vague d'émigration vers l'Amérique. Anticléricale, la rhétorique des radicaux exploite les frustrations populaires, imputant cet état de fait aux tenants de l'ultramontanisme²³, accusés d'accaparer les richesses. Des comités et des clubs anti-jésuites voient le jour. Le 8 décembre 1844, issus des milieux radicaux, composés d'éléments lucernois, bernois, argoviens, bâlois et soleurois, des corps-francs marchent sur la ville de Lucerne pour y renverser par les armes le gouvernement conservateur; le coup de force échoue. Le 31 mars 1845, aux mêmes fins, le bernois Ulrich Ochsenbein lève une armée de 4000 hommes; nouvel échec.

²² Olivier Meuwly / Op. cit. / «Introduction» / p.12

²³ L'ULTRAMONTANISME est un néologisme forgé à partir de l'italien «ultra monte», au-delà des monts, c'est-à-dire au delà des Alpes, (par rapport à la France). L'ultramontanisme se développe dans la France du XIXe siècle, pendant la Restauration: en réaction aux bouleversements apportés par la Révolution française et aux audaces démocratiques, les milieux catholiques conservateurs et intégristes prônent le maintien de liens étroits avec l'Église catholique et la soumission à l'autorité du pape.

Écœurés par la passivité de la Diète²⁴ fédérale, les cantons catholiques conservateurs décident de mettre à exécution leur projet de ligue séparée, fomentée depuis 1843. En décembre 1845, les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, de Zoug, de Fribourg et du Valais nouent une alliance militaire séparée: le «Sonderbund». Au mépris de l'article 6 du Pacte de 1815, les cantons rebelles s'égarent jusqu'à rechercher l'appui de puissances étrangères: l'Autriche, et dans une moindre mesure, la France et le Piémont.

— L'affrontement armé devient inévitable.

Le 20 juillet 1847, à une courte majorité, les cantons votent la dissolution du «Sonderbund», l'expulsion des Jésuites et le principe d'une révision de la Constitution. Sous le commandement du général Guillaume-Henri Dufour²⁵, les opérations militaires sont rondement menées, comprises entre le 3 et le 29 novembre 1847. Bilan: une centaine de morts et quelque 500 blessés. La capitulation de Fribourg et de Zoug, le morcellement territorial de la ligue rebelle, et le nerf de la guerre faisant défaut, le «Sonderbund» s'effondre. Constantin Siegwart-Müller, l'un des principaux meneurs du parti ultramontain lucernois, s'enfuit à l'étranger, entraînant dans son sillage ses complices jésuitiques, bientôt suivis des principaux officiers félons.

La fracture sociopolitique ayant mené à l'éclatement de la guerre civile n'en demeure pas moins présente; s'y ajoute le ressentiment des vaincus. Occupés militairement, les cantons vaincus sont astreints par la Confédération à payer des réparations de guerre. À cet effet, les nouveaux gouvernements de ces cantons pratiquent une politique de spoliation systématique à l'endroit des ordres religieux et des élites conservatrices; les journaux conservateurs sont muselés, en violation du principe de liberté de la presse.

— Périlleuse s'annonce donc l'édification d'un État fédéral démocratique moderne.

²⁴ DIÈTE — Depuis 1500 et jusqu'en 1848, le terme de «diète» désigne des assemblées fédérales, mais aussi cantonales, ou même de ligues. Issu du latin «dies», jour, le terme de «diète» s'explique par le fait que la réunion est fixée pour tel jour.

²⁵ Andrej Abplanalp:

«Le Genevois Guillaume Henri Dufour (1787–1875) étudie les humanités et la physique dans la cité de Calvin. À partir de 1807, il se forme militairement en France, d'abord à Paris, puis à Metz. En 1811, il s'engage dans l'armée française, Genève faisant alors partie de l'Empire napoléonien.»

<https://blog.nationalmuseum.ch/fr/2017/11/dufour-le-general-humaniste/>

Historien, Andrej Abplanalp est le chef de la communication du Musée national suisse.

La lucidité politique du Général Guillaume-Henri Dufour

Dans son ouvrage intitulé «1848, naissance de la Suisse moderne», Cédric Humair relève la pondération, l'équité et même la l'anticipation politique dont faisait preuve le Général Guillaume-Henri Dufour, pendant la durée des opérations militaires, — qualités à défaut desquelles un État fédéral moderne n'eût pas émergé.

Cédric Humair:

«Durant les hostilités, le général Guillaume-Henri Dufour avait déjà réussi à éviter l'humiliation des adversaires, considérés non pas comme des ennemis, mais comme des Confédérés sortis du droit chemin. Grâce à un code de conduite très strict, imposé aux troupes fédérales, les violences et les exactions exercées sur la population des cantons vaincus avaient pu être limitées.» (...)

«Une fois le conflit armé terminé, la volonté d'intégrer les vaincus au sein du nouvel État fédéral s'est concrétisée par une politique à deux faces.

«La première, appliquée aux principaux dirigeants du Sonderbund, est celle de la fermeté. Les membres du Conseil de guerre sont accusés de haute trahison, et les Jésuites sont interdits du territoire suisse. Les dirigeants libéraux-radicaux marquent ainsi leur volonté de couper court à toute velléité de renversement du nouvel ordre fédéral. Cette intransigeance permet d'interpréter la guerre civile en avançant la théorie du complot ourdi par les Jésuites et quelques ultramontains à la solde de l'étranger. La population des cantons vaincus est ainsi déculpabilisée, et la responsabilité des événements rejetée sur quelques boucs émissaires.»

«Cette représentation du conflit permet de légitimer la seconde face de la politique libérale-radical, faite d'apaisement. L'évacuation des troupes fédérales est notamment très rapide, puisqu'elle est déjà achevée en avril 1848. (...) La volonté de ne pas attiser la haine de l'opposition conservatrice se manifeste également tout au long du processus d'élaboration de la nouvelle Constitution fédérale, qui débute en février 1848.»²⁶

²⁶ Cédric Humair, «1848, Naissance de la Suisse moderne» / «Un système politique libéral et démocratique?» / «Intégrer les vaincus: une garantie pour l'avenir de la nouvelle Suisse» / Éd. Antipodes & Société d'Histoire de la Suisse romande / pp.71, 72

«Cédric Humair est maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et à l'EPFL. Ses spécialités sont l'histoire contemporaine suisse, ainsi que l'histoire sociale et culturelle des technologies (énergie et transport).»

(Op. cit. / Notice / Quatrième de couverture).

L'édification de l'État fédéral n'en obéit pas moins à une stratégie délibérée de la part de la bourgeoisie. Outre que le nouvel appareil législatif assure la surreprésentation des grands cantons libéraux-radicaux (Zürich, Vaud, Berne), reléguant partant à la marge les cantons responsables du «Sonderbund», il ménage la susceptibilité des cantons conservateurs, en vertu du degré de souveraineté qui leur est laissé, en même temps qu'il permet de rejeter sur eux les motifs éventuels de mécontentement populaire..

— Ainsi que le note pertinemment Cédric Humair, «dominé par la bourgeoisie, l'État fédéral devient un instrument de pénétration des principes libéraux dans les cantons qui y sont réfractaires».²⁷

Abolition de l'ensemble des privilèges (lieux, personnes, familles, naissance); égalité de tous les citoyens devant la loi; liberté d'établissement; exercice des droits civiques sur tout le territoire suisse; suffrage universel réservé aux hommes de plus de 20 ans; liberté de conscience et de culte²⁸; liberté de la presse; liberté d'association; droit de pétition: telles sont les avancées garanties par le nouvel État fédéral.

— En 1848, au regard de la situation générale en Europe²⁹, par son audace et par son inventivité politiques, la Suisse fait figure d'exception.

En 1874, puis en 1891, la Constitution fait l'objet de refontes successives. En 1891, l'instauration d'un droit d'initiative populaire permet d'impulser une révision partielle de la Constitution en en soumettant la proposition au peuple, moyennant le recueil préalable de 50'000 signatures.

Rénovation politique: des conditions différenciées

Deux facteurs déterminants ont évité à la Suisse la faillite de l'État, et conditionné sa rénovation politique: la transformation des ennemis d'hier en opposants politiques utiles à la vie politique du pays, d'une part; l'abandon consenti de certaines prérogatives cantonales en faveur de l'État fédéral, d'autre part. Il en est résulté pour la Suisse

²⁷ Cédric Humair / Op. cit. / Conclusion: «L'État fédéral, navire amiral de la Suisse moderne» / p.134

²⁸ — nonobstant l'inégalité de traitement à l'égard de la confession juive, et l'interdiction faite aux Jésuites —

²⁹ Tandis que l'empereur d'Autriche réprime durement en Italie la sédition révolutionnaire, et qu'il réduit les Hongrois, le roi de Prusse écrase, dans le grand-duché de Bade, «le Printemps des peuples germaniques». L'insurrection éclate en France (les «journées de juin» en 1848), bientôt écrasée sous les coups conjugués de 17 000 gardes nationaux, de 15 000 gardes mobiles et de 2 500 gardes républicains. Les forces gouvernementales perdent environ 1 600 hommes; entre 3 000 et 5 000 insurgés sont tués, au nombre desquels s'ajoutent 1 500 fusillés sans jugement...

moderne la capacité de traiter pragmatiquement les problèmes qui surgissaient, en temps utile, et à l'échelle que suggéraient leur spécificité: douane, poste, monnaie, armée, politique étrangère.

Aujourd'hui encore, le jeu des interactions entre les différents protagonistes politiques détermine une forme sociétale propre à la Suisse; cette dynamique constructiviste ne pourrait être l'œuvre d'un seul acteur. Lors même que se dessinent des convergences, et que se nouent des consensus provisoires, des dissensions irréductibles subsistent, qui appellent un accord, non plus seulement sur tel ou tel objet de discussion, mais sur la nécessité de défendre, chez l'adversaire même, une qualité commune de libre disputeur.

— Ceci étant, je ne suis pas assez candide pour ignorer la perniciosité d'un lobbying systématique qui tend aujourd'hui à phagocyter le Parlement, et à fausser le cours de ses travaux!³⁰

Si n'est préservée qu'une démocratie formelle, il y a lieu de craindre l'interruption du processus politique primordial que définissait Claude Lefort. À ses yeux, le Politique ne résidait pas dans les péripéties immédiates de l'activité politique; il consistait en une incessante métamorphose: tout à la fois submersion du mode institutionnel existant et émergence d'un mode institutionnel inédit.³¹ L'assomption des défis propres à notre temps réclame que l'on renonce à fixer au préalable l'essence du Politique; la cristallisation d'une définition est de nature à empêcher le libre exercice de la pensée et l'exploration de l'inconnu.

Quant à la rénovation politique qu'appelle l'état de la France contemporaine, elle me semble devoir obéir à une dynamique distincte de celle de la Suisse. Compte tenu du parisianisme tenace dont la France reste empreinte, et de l'orléanisme³² dont participe le

³⁰ Cf. émission TV «Temps Présent» - «Attention, ce parlement peut nuire à votre santé!»

<https://www.youtube.com/watch?v=Rco-BDgJWww>

³¹ Claude Lefort / «Essai sur le Politique, XIX^e-XX^e siècles» / «La question de la Démocratie» / Éd. du Seuil, 1986 / pp.19, 20

³² Il est devenu classique de se référer à l'ouvrage magistral de René Rémond: «Les Droites en France».

René Rémond:

«(...) les traditions refoulées vers la droite ne disparaissent jamais totalement. Elles s'amenuisent; leurs effectifs fondent, mais elles subsistent à l'état de vestiges comme ces buttes-témoins qui perpétuent dans le paysage le souvenir de reliefs aujourd'hui effacés. L'érosion les a dénudées; elles cessent d'exister comme des forces; elles renoncent au combat, mais elles demeurent comme écoles de pensée. Cette longévité des traditions politiques atteste leur aptitude à résister aux atteintes du temps, et à survivre aux circonstances comme aux questions qui provoquent leur apparition.» (...)

«macronisme», le transfert des compétences devrait prendre un tour décentralisateur, et s'accompagner de ce qu'on pourrait appeler «un mécanisme parlementaire élargi». Celui-ci n'aurait évidemment pas pour objet de parasiter les délibérations des deux Chambres, mais bien plutôt vocation à leur donner du grain à moudre, par exemple, en instituant, via un site internet ad hoc, et placé sous la surveillance d'organes de contrôle indépendants, le droit pour chaque citoyen de déposer une motion³³, ce dans l'esprit qu'indiquait Étienne Gilson, philosophe et historien éminent de la pensée médiévale.

Étienne Gilson:

«Une motion naturelle est celle qu'un être exerce sur un autre en vertu d'une nécessité interne de sa nature même; il lui suffit donc d'être pour l'exercer et, dès lors qu'il est, il ne peut pas ne pas l'exercer. Une motion volontaire est celle qu'un être exerce par une décision libre, et qu'il ne dépend par conséquent que de lui d'exercer ou de ne pas exercer.»³⁴

Père de la philosophie politique moderne, Alexis de Tocqueville a émis des considérations, dont quelques-unes n'ont rien perdu de leur actualité, notamment celle ayant trait à «la tutelle administrative» française.

«C'est à la lumière de ce système d'explication que j'ai cru pouvoir distinguer dans l'indivision de la droite et l'apparente confusion de ses énoncés trois droites, dotées chacune de tous les attributs d'une authentique tradition politique, ayant en propre système de pensée, tempérament, clientèle, et irréductibles les unes aux autres.» (...)

«De ces trois droites, la première emprunte aux ULTRAS de la Restauration sa doctrine: la contre-révolution. Elle est la tradition faite système, érigée en politique, incorporée dans la sensibilité. La seconde, qui associe indissolublement libéralisme et conservation, tient son fonds de L'ORLÉANISME. La troisième est un amalgame d'éléments originellement hétérogènes, mais qui a acquis une cohérence et une consistance propres sous le signe de l'autorité et du nationalisme: elle a un précurseur dans le BONAPARTISME.»

(René Rémond, «Les Droites en France» / Chap. 1: «À la recherche de la droite» / Éd. Aubier, 1982 / pp. 36, 37)

³³ Le terme de MOTION est issu du latin «motio,-onis», action de mouvoir, impulsion, incitation. De là, le sens de «suggestion», de «proposition», notamment de «proposition formelle faite dans une assemblée délibérative».

³⁴ Étienne Gilson, «L'Esprit de la philosophie médiévale» / Éd. Vrin, 1932 / p.48

Alexis de Tocqueville:

«Sous l'Ancien régime comme de nos jours, il n'y avait ville, bourg, village, ni si petit hameau en France, hôpital, fabrique, couvent ni collège, qui pût avoir une volonté indépendante dans ses affaires particulières, ni administrer à sa volonté ses propres biens.»

«— Alors comme aujourd'hui, l'administration tenait donc tous les Français en tutelle, et si l'insolence du mot ne s'était pas encore produite, on avait du moins déjà la chose.»³⁵

On se souvient de l'intérêt, de l'admiration même, que Tocqueville portait aux «town-meetings», lorsque, en compagnie de son ami Beaumont — tous deux magistrats au Tribunal de Versailles —, il était attentif aux mœurs et aux institutions politiques de la jeune démocratie américaine, non seulement pour en brosser le tableau immédiat, mais encore et surtout en vue d'extraire les caractères généraux de la démocratie, et de discerner les tendances que celle-ci était susceptible de revêtir en Europe.

Alexis de Tocqueville:

«Parmi toutes les libertés, celle des communes, qui s'établit si difficilement, est aussi la plus exposée aux invasions du pouvoir. (...) C'est pourtant dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple; elles lui en font goûter l'usage paisible, et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté.»³⁶

Alexis de Tocqueville:

«Dans la commune comme partout ailleurs, le peuple est la source des pouvoirs sociaux, mais nulle part il n'exerce sa puissance plus immédiatement.» (...)

³⁵ Alexis de Tocqueville, «L'Ancien régime et la Révolution» / Livre II / Chap. 3: «Comment ce qu'on appelle aujourd'hui la tutelle administrative est une institution de l'Ancien régime» / in «Tocqueville, De la Démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien régime et la Révolution» / Éd. Robert Laffont; collect. «Bouquins», 1986 / pp. 984, 985

³⁶ Alexis de Tocqueville, «De la Démocratie en Amérique, I» / Chap. 5: «Du système communal en Amérique» / Op. cit. / p.85

«Les fonctions publiques sont extrêmement nombreuses et fort divisées dans la commune, (...); cependant, la plus grande partie des pouvoirs administratifs est concentrée dans les mains d'un petit nombre d'individus élus chaque année, et qu'on nomme les "select-men". Les lois générales de l'État ont imposé aux "select-men" un certain nombre d'obligations. Il n'ont pas besoin de l'autorisation de leurs administrés pour les remplir, et ils ne peuvent s'y soustraire sans engager leur responsabilité personnelle. (...) Mais, dans toutes les choses qui sont abandonnées à la direction du pouvoir communal, les "select-men" sont les exécuteurs des volontés populaires (...). Veulent-ils introduire un changement quelconque dans l'ordre établi; désirent-ils se livrer à une entreprise nouvelle, il leur faut remonter à la source de leur pouvoir.»³⁷

«Une société du débat permanent»

La formule est du plus bel effet, certes; elle est du Président Macron lui-même³⁸, et semble s'inscrire dans la logique du «Grand Débat. Nous avons donc tout lieu d'en appeler à Jupiter encore, pour qu'il donne l'impulsion nécessaire à l'ouverture de ce vaste chantier, qui implique l'invention d'une articulation congruente entre délibération incessante et volonté politique issue des urnes, et tout à la fois, l'avènement d'une économie nouvelle entre parole du citoyen et parole de l'expert.

Pierre-André Taguieff:

«Est-il besoin de rappeler que la démocratie, au sens moderne du terme, suppose l'existence d'un espace public, c'est-à-dire d'un espace organisé de communication entre les citoyens, dans lequel et par lequel ces derniers forment leurs opinions, révisent leurs jugements, élaborent dans la confrontation des idées leurs positions politiques. Le dissensus précède le consensus, qui ne peut être fabriqué qu'imparfaitement à travers les conflits de positions ou de visions, dont certaines peuvent s'avérer incommensurables.»³⁹

³⁷ Alexis de Tocqueville, «De la Démocratie en Amérique, I» / Chap. 5: «Pouvoirs communaux dans la Nouvelle-Angleterre» / Op. cit. / pp. 86, 87

³⁸ Alain Auffray / «Emmanuel Macron: "Il faudra peut-être répondre par une société du débat permanent"» / «Libération», 31 janvier 2019

https://www.liberation.fr/france/2019/01/31/emmanuel-macron-il-faudra-peut-etre-repondre-par-une-societe-du-debat-permanent_1706723

³⁹ Pierre-André Taguieff, «L'Effacement de l'avenir» / Op. cit. / Quatrième partie: «Démocratie ou expertocratie» / Chap. 9: «Le savant, le politique et le citoyen: la démocratie saisie par l'expertocratie» / p. 412

Bien plus, sous certaines conditions, c'est de l'irréductibilité du dissensus, c'est du poil à gratter que peut surgir le renouveau politique! Il n'est pire fléau pour l'exercice de l'intelligence que le confort des certitudes et l'infaillibilité dangereuse du dogmatisme, fût-il expert.

Alain⁴⁰:

«Cette pensée raidie qui se limite, qui ne voit qu'un côté, qui ne comprend point la pensée des autres, ce n'est point la pensée; c'est une sorte de lieu commun qui revient toujours le même; lieu commun qui a du vrai, quelquefois même qui est vrai, mais qui n'est pas tout le vrai.» (...)

«Le dogmatisme est comme un délire récitant. Il y manque cette pointe de diamant, le doute, qui creuse toujours. Ces pensées gouvernent admirablement les peurs et les désirs, mais elles ne se gouvernent pas elles-mêmes. Elles ne cherchent pas ces vues de plusieurs points, ces perspectives sur l'adversaire, enfin cette libre réflexion qui ouvre les chemins de persuader, et qui détourne en même temps de forcer. Bref, il y a un emportement de pensée, et une passion de penser qui ressemble aux autres passions.»⁴¹

Si pointue, si solide, si légitime qu'elle puisse être, l'expertise n'en dénote pas moins sa finitude constitutive. L'expertise convoque les ressources d'une science établie; elle ignore les voies audacieuses d'une science en train de se faire. La recherche authentique s'effectue là où règne l'incertitude et l'aridité. Quand bien même seraient naïves des questions ou des remarques émanant de simples citoyens, il s'en trouverait au moins une capable de décontenancer l'expert, et, fracturant un trésor de doctrines apodictiques, d'ouvrir le champ fertile du questionnement politique.

— Ce pourrait être la vocation du «débat permanent» que le Président Macron semble appeler de ses vœux.

F. M.

Le Pont, le 10 juillet 2019

⁴⁰ — de son vrai nom Émile-Auguste Chartier —

⁴¹ Alain, «Le dogmatisme» / «Propos sur des philosophes» / XXXVII, 1961